

Les acteurs du projet

LES PARTENAIRES

L'Agglomération d'Agen et le Conseil départemental de Lot-et-Garonne sont les collectivités demanderesse de l'échangeur d'Agen Ouest.

À ce titre, elles contribuent au financement du projet qui a été retenu par l'État dans le cadre du Plan d'Investissement Autoroutier.

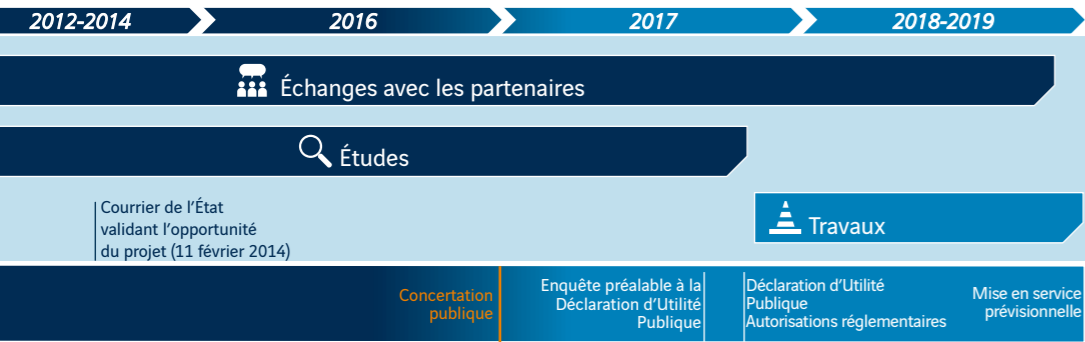
Les communes de Brax, Roquefort et Sainte-Colombe-en-Bruilhois, dont le territoire est directement concerné par la création du futur échangeur, sont les partenaires associés à l'élaboration du projet.



UN PROCESSUS DE CONCERTATION CONTINU

Le processus de concertation avec les partenaires a débuté bien en amont de la phase de concertation publique. En effet, dans le cadre des études, VINCI Autoroutes travaille en étroite collaboration avec les services techniques de l'État et les collectivités locales concernées par le projet. Ainsi, le projet soumis à l'avis du public dans le cadre de la concertation publique et notamment les 3 variantes proposées, ont fait l'objet d'un consensus préalable avec l'État et les collectivités locales.

Le déroulement prévisionnel de l'opération



Entre le lundi 19 décembre 2016 et le vendredi 27 janvier 2017, dans les 5 lieux d'accueil du public et sur le site Internet.



réseau ASF
 Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Ouest
 Europarc - 22 avenue Léonard de Vinci
 33608 Pessac
www.a62-agen-ouest.fr



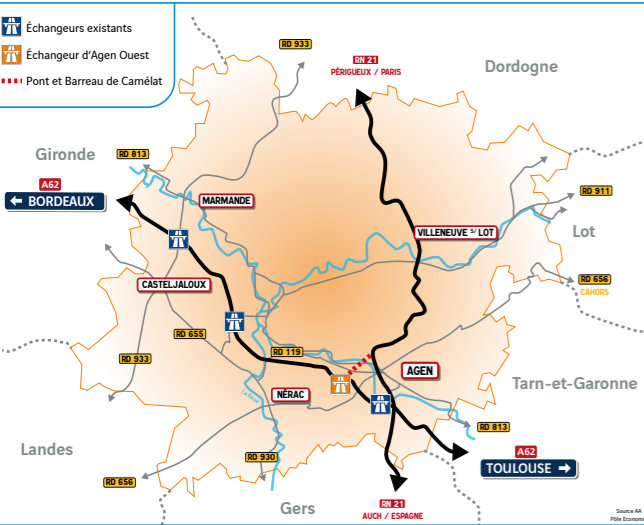
AUTOROUTE A62 CRÉATION DE L'ÉCHANGEUR D'AGEN OUEST



CONCERTATION PUBLIQUE
VOTRE AVIS COMPTE !

Conception / Réalisation / Illustrations : Komenvoier. Crédits photos : Agglomération d'Agen - VINCI Autoroutes.

Un projet d'aménagement du territoire



Le projet d'échangeur d'Agén Ouest consiste à créer un accès supplémentaire à l'ouest de l'agglomération agénaise. Il contribuera ainsi à rééquilibrer les trafics entre les deux rives de la Garonne, à améliorer les échanges nord/sud et la desserte des territoires avec notamment le désenclavement de la partie Nord-Est du département (Villeneuvois, Fumélois).

UN NOUVEL ACCÈS À L'AGGLOMÉRATION D'AGEN

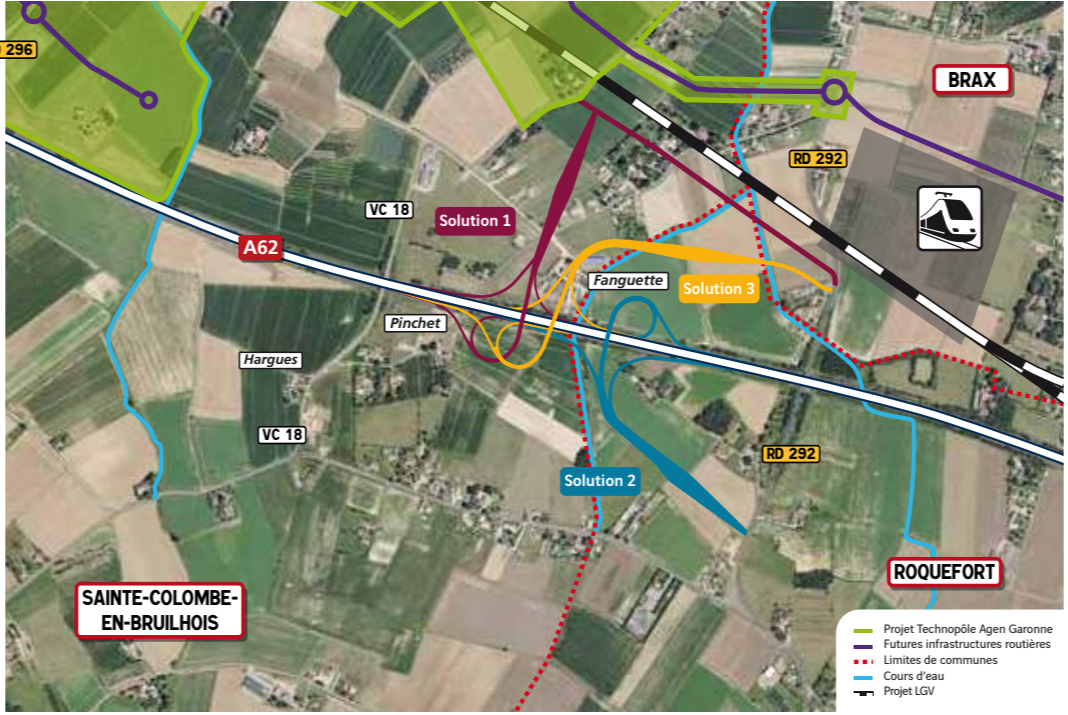
COMMUNES CONCERNÉES :
 ■ BRAX
 ■ ROQUEFORT
 ■ SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS

COFINANCEURS :
 ■ L'AGGLOMÉRATION D'AGEN
 ■ LE DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE
 ■ L'ÉTAT ET VINCI AUTOROUTES

FIN 2019
 MISSION SERVICE PRÉ-CONSTRUCTION

ANIS DE TRAVAIL

Les solutions soumises à la concertation publique



Incidence faible ou positive ● Incidence modérée ● Incidence forte ● Incidence la plus élevée ●

Préalablement à la concertation publique, plusieurs étapes ont été nécessaires pour positionner le futur échangeur d'Agén Ouest en répondant de façon optimale aux attentes des collectivités et besoins du territoire. Aujourd'hui, trois solutions sont soumises à l'avis du public : **la solution 1 la solution 2 la solution 3.** Chaque solution a des incidences, par rapport à la situation actuelle, sur la cohérence avec les projets de développement, le cadre de vie, l'agriculture, l'eau, la faune et la flore.

Une concertation pour concevoir le projet ensemble

Entre le **19 décembre 2016 et le 27 janvier 2017**, la préfecture du Lot-et-Garonne organise avec l'appui de VINCI Autoroutes une concertation publique.

POUR S'INFORMER :

- l'exposition permanente installée dans les lieux d'accueil de la concertation, aux heures habituelles d'ouverture au public :
 - la mairie de Brax : 2 rue du Levant - 47310 Brax ;
 - la mairie de Roquefort : Le Placé Charles de Gaulle - 47310 Roquefort ;
 - la mairie de Sainte-Colombe-en-Bruilhois : 3 place Bruilhois - 47310 Sainte-Colombe-en-Bruilhois ;
 - l'Agglomération d'Agén : 8 Rue André Chénier, 47000 Agén ;
 - le Conseil départemental de Lot-et-Garonne : 1633 Avenue du Général Leclerc - 47000 Agén,
- le site Internet : www.a62-agen-ouest.fr
- la réunion publique,
- les moments d'accueil du public en présence des représentants de VINCI Autoroutes.

POUR S'EXPRIMER :

- sur le site Internet : www.a62-agen-ouest.fr via la rubrique « Je m'exprime »,
- par courriel : a62-agen-ouest@vinci-autoroutes.com
- par courrier : ASF - Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Ouest Concertation Agén Ouest - Europarc 22 avenue Léonard de Vinci - 33608 Pessac,
- via le formulaire papier « Je m'exprime » à remplir et à insérer dans l'urne disponible sur les lieux d'accueil de la concertation,
- la réunion publique,
- les moments d'accueil du public en présence des représentants de VINCI Autoroutes.

1 réunion publique et 3 moments d'accueil du public pour échanger avec les représentants de VINCI Autoroutes	Lundi 9 janvier 2017	à 18h30	Réunion publique	Espace Arlabosse, Route du Stade - 47310 Roquefort
	Mardi 17 janvier 2017	de 9h à 12h	Moment d'accueil	Mairie de Roquefort, Le Placé Charles de Gaulle - 47310 Roquefort
	Vendredi 20 janvier 2017	de 9h à 12h	Moment d'accueil	Mairie de Sainte-Colombe-en-Bruilhois, 3 place Bruilhois - 47310 Sainte-Colombe-en-Bruilhois
	Mardi 24 janvier 2017	de 16h à 20h	Moment d'accueil	Mairie de Brax 2 rue du Levant - 47310 Brax

SOLUTION 1

La cohérence avec les projets de développement	Cette solution est conforme aux orientations de développement des futurs projets situés au nord de l'autoroute A62 qui devient ainsi une ligne de séparation.	●
Le cadre de vie	La solution 1 impacte directement des maisons d'habitation. Son passage à proximité immédiate des lieux-dits Fanguette et Hargues a une incidence forte sur le cadre de vie des riverains.	●
L'agriculture	Le projet passe à proximité immédiate d'un bâtiment d'exploitation agricole situé au lieu-dit Fanguette et empiète sur des terres agricoles.	●
L'eau, la faune et la flore	Le projet ne franchit pas de cours d'eau et n'a pas d'incidences sur les nappes souterraines. Son emprise empiète sur des éléments de boisements d'intérêt écologique et également sur des espaces cultivés à enjeu relativement faible.	●

SOLUTION 2

La cohérence avec les projets de développement	Cette solution, positionnée au sud de l'autoroute A62, ne répond pas aux orientations de développement des futurs projets situés au nord de l'autoroute A62.	●
Le cadre de vie	La solution 2 n'a pas d'impact direct sur des maisons d'habitation.	●
L'agriculture	L'emprise du projet est relativement importante sur des terrains à vocation agricole marquée.	●
L'eau, la faune et la flore	Hors zone inondable, une des bretelles du projet franchit le ruisseau de La Seynes dont les abords sont favorables à l'accueil de la biodiversité. Le projet passe à proximité d'un forage agricole mais n'a pas d'incidence sur les nappes souterraines. Il empiète sur des espaces cultivés à enjeu relativement faible.	●

SOLUTION 3

La cohérence avec les projets de développement	Cette solution est conforme aux orientations de développement des futurs projets situés au nord de l'autoroute A62 qui devient ainsi une ligne de séparation.	●
Le cadre de vie	Son passage à proximité immédiate du lieu-dit Fanguette et au raccordement avec la route départementale 292 a une incidence forte sur le cadre de vie des riverains.	●
L'agriculture	Le projet a un impact direct sur les bâtiments d'une exploitation agricole située au lieu-dit Fanguette.	●
L'eau, la faune et la flore	La solution 3 n'a pas d'incidences sur les nappes souterraines. Hors zone inondable, le projet franchit par deux fois le ruisseau de La Seynes dont les abords sont favorables à l'accueil de la biodiversité. Il enjambe également son affluent dans un secteur ayant été inondé lors de la crue historique de 2008 et empiète sur des espaces cultivés à enjeu relativement faible.	●